

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

69 000 \$ POUR DES APPELS DE PROJETS EN CULTURE AU KAMOURASKA

Saint-Pascal, le 13 janvier 2022- La MRC de Kamouraska lance trois appels de projets en culture pour un investissement totalisant 69 000 \$. Les promoteurs concernés par les appels de projets peuvent soumettre leur formulaire dès maintenant.

Art public pour la route du Haut-Pays

Initié par le Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska, un appel de projet ciblera la mise en lumière des paysages ruraux et forestiers du haut-pays. Les artistes et artisans sont invités à être aux premières loges en participant à la création d'œuvres qui devront être situées sur le parcours de la route du haut-pays, sur le territoire d'une des sept municipalités soit Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Gabriel-Lalemant, Mont-Carmel, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska et Saint-Alexandre-de-Kamouraska. Le montant total dédié à cette enveloppe est de 32 000 \$ réparti sur deux ans. Un montant allant jusqu'à 4 000 \$ sera attribué par œuvre. Cette enveloppe a été créée grâce à l'Entente de développement culturel de la MRC de Kamouraska, le Fonds éolien de la MRC de Kamouraska et avec la participation des sept municipalités du haut-pays de Kamouraska.

Pour soumettre leur candidature et connaître les détails de l'appel de projets, les artistes, artisans et OBNL intéressés peuvent visiter le site Internet de la MRC de Kamouraska ou communiquer avec Alexandre Bibeau, agent de développement pour le Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska, au abibeau@mrckamouraska.com. Date limite pour dépôt; 28 février.

Projets innovants pour le développement culturel et l'animation du milieu

Un second appel de projet ciblera les façons audacieuses de repenser la culture. Les projets innovants font appel à la médiation culturelle, à des activités participatives, aux nouvelles technologies, à des activités hors des murs, etc. Les organismes à but non lucratif, les municipalités, les fabriques, ainsi que les artistes et artisans qui collaborent avec un des partenaires mentionnés, devront présenter leur demande d'ici le 28 février 2022. Un montant allant jusqu'à 4 000 \$ sera attribué par projet, pour une enveloppe totale de 25 000 \$. « Notre entente de développement culturel permet, d'année en année, à nos artistes et artisans d'innover et de contribuer à l'animation du milieu culturel du Kamouraska. Nous pouvons en être fiers », de dire le préfet élu, M. Sylvain Roy.

Aide au démarrage de projets en patrimoine religieux

L'enveloppe pour le démarrage de projets en patrimoine religieux est de 12 000 \$ répartie sur deux ans et elle vise à soutenir les OBNL, les municipalités ou les fabriques pour l'ajout de nouveaux usages ainsi que pour les projets pilotes dans les églises et les chapelles. Le maximum accordé par demande est fixé à 4 000 \$ et l'appel de projets se fait en continu. Il est important de noter que les OBNL, municipalités ou fabriques ayant déjà bénéficié de l'aide peuvent faire une nouvelle demande.

Pour les appels de projets en lien avec les projets innovants et le patrimoine religieux, la personne-contact est madame Jeanne Maguire (jmaguire@mrckamouraska.com). Les documents d'informations ainsi que les formulaires sont disponibles au



<http://mrckamouraska.com/documentation.php?s=8>

Rappelons que ces projets sont financés par *l'Entente de développement culturel de la MRC et du ministère de la Culture et des Communications.*

- 30 -

Contacts :

Relations de presse;

Annie Lavoie

Conseillère aux communications

MRC de Kamouraska

418 492-1660, poste 253

alavoie@mrckamouraska.com

